

CONSEIL SCIENTIFIQUE Du 25 janvier 2018 COMPTE RENDU N°7

Présents : Delphine ACKERMANN, Dolorès ALBARRACIN, Martin AURELL, Claire BEAUSSE, David CLARYS, Harmony DEWEZ, Vanessa ERNST-MAILLET, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Sandrine GIL, Anne JOLLET, Catherine MALE, Adelina MIRANDA, Gilles MOREAU, Christian PAPINOT, Cyril PERRET, Pauline QUEMART pour Nicolas VIBERT, Fanny RENARD, Dominique ROYOUX, Alexandre VINCENT.

Excusés : Marlène BELLY, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Jérôme GREVY, Gilles MARMASSE, Eric PALAZZO, Mohamed TAABNI, Nicolas VIBERT.

1- Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité moins 3 abstentions

2- Informations de la Commission Recherche (CR)

- **Colloques 2018** : les 5 demandes de soutien à des colloques présentées par l'UFR SHA ont été validées par la Commission Recherche (CR) pour financement, et transmission à la Région pour les colloques concernés. Il reste à attendre le retour de cette dernière. Cette année encore SHA a fait beaucoup moins de demandes que d'autres composantes, ce qui explique que toutes les demandes aient été acceptées. Pour information : 14 demandes en droit, 10 en SFA, 9 en Lettres & Langues, 5 en SHA. Les sept premiers du classement par composante ont été satisfaits. SHA reçoit un total de 9 500€ sur les 61 950€ distribués.
- **Projets région** : la CR a examiné, pour avis, les dossiers déposés à la région dans le cadre de l'AAP Nouvelle Aquitaine. Tous les dossiers ont été transmis, 21 en tout. 4 dossiers ont pour porteur des collègues de SHA (Séverine Lemaître, HeRMA ; Régis Barraud, Ruralités ; Frédéric Chauvaud, MSHS ; Sandrine Gil, CerCA).

3- Examen de la dotation des laboratoires

La CR du 14 décembre dernier a validé la proposition du Vice-Président (VP) Recherche, Serge Huberson, concernant les dotations des laboratoires, elle-même élaborées en concertation avec une commission comprenant un représentant de chaque secteur disciplinaire, suivant un principe adopté précédemment.

Le tableau ci-dessous présente les dotations 2017 et 2018, le nombre d'équivalent temps plein (ETP) retenu sur les bases des rapports HCERES et la somme par ETP :

Laboratoire	2018	2017	ETP	€/ETP
Eq. CAPS	14 000 €	13 600 €	9	1556
CERCA	75 500 €	70 025 €	34	2220
CESCM	50 000 €	58 650 €	19	2631
CRIHAM	31 500 €	25 500 €	24	1313
GRESKO	23 500 €	12 750 €	18	1306
HERMA	17 000 €	17 000 €	10	1700
MAPP	10 000 €	10 200 €	8	1250
MIGRINTER	42 000 €	43 350 €	19	2210
RURALITES	21 000 €	18 700 €	12	1750

Pour le calcul de ce que reçoivent globalement les SHS, le VP ajoute 539€/ETP correspondant au ratio de ce que l'Université de Poitiers (UP) verse pour des actions mutualisées (45 000€ pour les PUR, 11 500€ pour les fédérations, 95 000€ pour la MSHS).

L'ensemble des dotations des laboratoires a augmenté, passant de 302 000€ à 334 000€. Il s'agit de la hausse la plus forte avec les Sciences Physiques et de l'Ingénieur.

Les dotations 2018 correspondent à une inflexion par rapport à 2017, avec l'application des principes répétés de nombreuses fois précédemment. Théoriquement, cela devrait aboutir à une dotation par ETP équivalente pour tous puisque l'idée d'une équivalence entre Equipe d'Accueil (EA) et Unité Mixte de Recherche (UMR) avait été adoptée pour 2018.

→ Rappel : coefficient 1 pour SHS, 1,6 pour Biologie/Santé, Bio environnementale, SPI, chimie.

Actuellement ce n'est pas le cas car cela imposerait des changements trop brutaux : ce sont des tendances d'ensemble qui sont données pour le budget 2018. Ceci conduit à la baisse pour certains laboratoires (CESCM, MIGRINTER), la stabilité pour certains (Eq. CAPS, HERMA, MAPP), l'augmentation pour d'autres (CERCA, CRIHAM, GRESKO, RURALITES).

Le chiffre de la dotation par ETP montre que l'équilibre n'est pas encore atteint. Les UMR restent encore largement au-dessus. Le CERCA correspond à un cas particulier, avec un budget en hausse notamment du fait d'une intégration dans un groupe disciplinaire autre que SHS (Biologie/santé) afin de coller aux orientations du CNRS. Au sein des autres laboratoires, HERMA et RURALITES ont actuellement un taux de dotation plus important (1 700€), justifié par le VP par la nature des opérations engagées (archéologie et missions de terrain). Ce chiffre par ETP correspond au montant plein du coefficient dans l'état actuel des finances et du nombre d'ETP ; ce devrait donc être *in fine* la dotation de tous.

Dans son ensemble la répartition reste néanmoins plus équitable que lors du dernier contrat. Des tendances ont été données, il faudra rester vigilant à ce qu'elles soient confirmées lors du calcul des dotations des prochaines années.

La discussion fait apparaître que le nombre d'ETP retenu par Serge Huberson ne correspond pas exactement à l'état des effectifs actuels dans certains laboratoires ni aux chiffres mentionnés dans les rapports HCERES de ces laboratoires. Il sera nécessaire de comprendre l'origine de ces chiffres et de les faire correspondre à la réalité pour les dotations 2019.

Dernier point concernant la dotation 2018, une incertitude concernant la répartition fonctionnement/investissement pour les laboratoires dont la dotation a évolué : le montant d'investissement reste-t-il le même ou évolue-t-il en proportion ? Par ailleurs, nous ne savons pas à quel moment seront versées les sommes supplémentaires pour les laboratoires connaissant une hausse budgétaire importante.

Claire Beausse est en discussion avec la DIAF pour obtenir des réponses le plus rapidement possible.

4- Financement de l'Enveloppe Recherche Mutualisée et du dispositif de soutien aux publications

Lors du conseil scientifique (CS) du 26 novembre, un bilan positif de l'Enveloppe Recherche Mutualisée (ERM) pour contribuer au financement des soutenances de thèses et HDR et du dispositif de soutien aux publications avait été réalisé et leur reconduction actée pour 2018. Il restait à décider de leur financement (origine des fonds et répartition des montants).

Pour rappel, en 2017, 26 100€ ont été affectés aux soutenances via l'ERM et 9 181€ au soutien aux publications.

Si l'objectif est de répartir sur des montants au moins équivalents, il est alors nécessaire de dégager un budget global de l'ordre de 36 000€. L'UFR abonde ce budget à hauteur de 10 000€.

La première proposition est d'affecter cette somme au dispositif de soutien aux publications. En effet, celle-ci est immédiatement disponible, ce qui permet de lancer l'appel pour le soutien aux publications dès le printemps et ainsi ne pas être soumis aux contraintes calendaires fortes en fin d'année budgétaire. Ceci laisse du temps aux collègues pour traiter de la convention avec l'éditeur et donc d'intégrer dans le financement des ouvrages moins finalisés.

Il resterait alors 26 000€ à trouver pour l'ERM. Comme en 2017, un prélèvement sur la 2^e partie des budgets des laboratoires basé sur les taux moyen de non-exécution (100 % - taux d'exécution) sur les 4 dernières années sera opéré.

Les taux d'exécution 2017, taux moyens d'exécutions sur les 4 dernières années, et montants ERM à prélever sont présentés dans des tableaux en Annexe.

Il convient de préciser que du fait du passage au Règlement relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (RGBCP), certains taux d'exécution 2017 apparaissent supérieurs à 100%. Pour le calcul du taux moyen sur 4 ans, ils sont plafonnés à 100%. Le calcul des montants prélevés repose sur une hypothèse selon laquelle les sommes supplémentaires liées aux nouvelles dotations seraient affectées en totalité en fonctionnement ce qui n'est pas certain (voir point précédent).

En effet, l'ERM étant utilisé pour du fonctionnement (financement de soutenances), seul le budget fonctionnement des laboratoires est pris en compte.

Cette simulation indique que ce prélèvement générerait 16 220,85€.

Il reste alors environ 10 000€ à dégager. Pour cela il y a 2 alternatives :

- Appliquer un coefficient au prélèvement ERM. Pour atteindre 10 000€, sur la base de la simulation précédente, le coefficient serait de 1,62 (les tableaux en Annexe n'intègrent pas ce coefficient). L'avantage de cette solution est la simplicité et le fait d'accentuer le caractère vertueux de l'ERM.
- Opérer un nouveau prélèvement à taux fixe cette fois. Le total des dotations étant de 230 551€, le taux de prélèvement serait de 4,34% ($230\,551\text{€}/10\,000\text{€} = 0,0434$). Cette solution permet d'anticiper la réduction du prélèvement ERM du fait de l'amélioration des taux d'exécution.

Après discussion, la première solution est préférée pour l'année 2018.

Le Conseil Scientifique valide unanimement l'affectation des 10 000€ versés par l'UFR au dispositif de soutien aux publications et l'application d'un coefficient au prélèvement ERM. La valeur de ce coefficient sera déterminée sur la base de la répartition investissement/fonctionnement des nouvelles dotations, de sorte de dégager une somme total de 26 000€.

Il est rappelé que conformément aux précédentes décisions du CS, seuls les laboratoires qui ont atteint un taux d'exécution de 60% à la fin du mois de juin sur la base des paiements effectifs pourront solliciter un financement ERM.

Un recensement des thèses et HDR programmées en 2018 aura lieu d'ici l'été.

Un bilan de l'ERM sera de nouveau établi en fin d'année et son financement pourra être rediscuté à cette occasion.

5- Questions diverses

- Une réunion des directions de laboratoires hébergés à la MSHS a été organisée par son directeur. La MSHS envisage de demander une participation à ses laboratoires pour participer aux frais de gardiennage (10 000€) et d'entretien (36 000€) des locaux. Ceci fait suite au rapport HCERES qui a relevé que ces sommes représentent plus de 50% du budget de la MSHS. Ce projet de contribution apparaît contraire à la volonté de Serge Huberson qui souhaite que les budgets des laboratoires soient consacrés uniquement à la recherche. Ce type de besoin devrait être financé par l'UP en central.
- Dates des prochains Conseils Scientifiques : 15 mars (**au campus**), 5 avril, 3 mai, et 21 juin, à 14h00.
- D'autres CS pourront s'ajouter selon les dossiers à traiter.

L'assesseur à la Recherche



David CLARYS

Annexe

Taux d'exécution 2017

CREDITS DE PAIEMENT					
2017					
Intitulé	SIFAC Budgété + BR (+ ou - Virements)	Dépenses réalisées	Disponible	consommé exprimé en %	Tx retenu Plafond 100%
CESCM	89 806,57 €	92 142,20 €	-2 335,63 €	102,60%	100,00%
MAPP	8 049,83 €	7 932,01 €	117,82 €	98,54%	98,54%
CRHAM	27 547,58 €	25 785,33 €	1 762,25 €	93,60%	93,60%
RURALITES	16 224,01 €	16 087,36 €	136,65 €	99,16%	99,16%
CeRCA	49 545,00 €	47 530,50 €	2 014,50 €	95,93%	95,93%
MIGRINTER	34 702,43 €	34 398,30 €	304,13 €	99,12%	99,12%
HERMA	14 341,16 €	14 347,59 €	-6,43 €	100,04%	100,00%
GRESKO	14 812,93 €	13 693,53 €	1 119,40 €	92,44%	92,44%
CAPS	12 509,46 €	13 919,69 €	-1 410,23 €	111,27%	100,00%
	267 538,97 €	265 836,51 €	1 702,46 €	99,36%	

Taux moyens d'exécution 2014-2017

Intitulé	2014	2015	2016	2017	Taux moyen d'exécution 2014/2017
	consommé exprimé en %	consommé exprimé en %	consommé exprimé en %	Tx retenu Plafond 100%	
CESCM	82,11%	66,73%	81,51%	100,00%	82,59%
MAPP	85,61%	78,00%	91,74%	98,54%	88,47%
CRHAM	93,55%	98,02%	92,12%	93,60%	94,32%
RURALITES	100,00%	92,16%	94,09%	99,16%	96,35%
CeRCA	84,98%	94,06%	88,78%	95,93%	90,94%
MIGRINTER	95,16%	95,68%	94,87%	99,12%	96,21%
HERMA	96,09%	92,17%	91,71%	100,00%	94,99%
GRESKO	97,53%	92,43%	97,80%	92,44%	95,05%
CAPS	97,99%	96,21%	86,32%	100,00%	95,13%
	88,92%	83,62%	88,63%		90,13%

Montant prélevés pour l'ERM (Base nouvelles dotation 100% fonctionnement)

Laboratoire	Dotation totale des crédits scientifiques fonctionnement	Taux moyen d'exécution S/4 ans (2014-2017)	Prélèvements ERM
CESCM	14 795,34 €	82,59%	2 576,18 €
MAPP	9 094,84 €	88,47%	1 048,53 €
CRIHAM	29 237,10 €	94,32%	1 659,58 €
RURALITES	19 340,54 €	96,35%	705,35 €
CERCA	69 277,12 €	90,94%	6 278,69 €
MIGRINTER	38 153,07 €	96,21%	1 446,57 €
HERMA	15 491,40 €	94,99%	775,68 €
GRESKO	22 368,46 €	95,05%	1 107,25 €
CAPS	12 793,12 €	95,13%	623,02 €
	230 551,00 €		16 220,85 €
TOTAL ENVELOPPE ERM =			16 220,85 €

Impact du prélèvement ERM sur la 2^e partie prévisionnelle des dotations

Laboratoire	Ouverture crédits fonctionnement BI 2018 (78%)	Reliquats 2018		
		Reliquats 2018 avant prélèvement	Prélèvements ERM	Reliquats 2018 après prélèvement ERM
CESCM	11 715,34 €	3 080,00 €	2 576,18 €	503,82 €
MAPP	7 254,84 €	1 840,00 €	1 048,53 €	791,47 €
CRIHAM	18 137,10 €	11 100,00 €	1 659,58 €	9 440,42 €
RURALITES	13 300,54 €	6 040,00 €	705,35 €	5 334,65 €
CERCA	49 876,32 €	19 400,80 €	6 278,69 €	13 122,11 €
MIGRINTER	30 833,07 €	7 320,00 €	1 446,57 €	5 873,43 €
HERMA	12 091,40 €	3 400,00 €	775,68 €	2 624,32 €
GRESKO	9 069,26 €	13 299,20 €	1 107,25 €	12 191,95 €
CAPS	9 673,12 €	3 120,00 €	623,02 €	2 496,98 €
	161 951,00 €	68 600,00 €	16 220,85 €	52 379,15 €